

Peut-on baisser le son en concert?

Par Recueilli par Nathalie Lacube, le 14/11/2017 à 06h00

« Chacun a le droit de savoir à quoi il s'expose »

Jean-Louis Horvilleur

Audioprothésiste, spécialiste de la santé auditive à la Semaine du son

L'audition est un capital, maximal à la naissance, qui s'use plus ou moins vite et peut se dégrader prématurément par une surexposition aux sons forts. Il faut donc pouvoir faire des pauses sonores. Mais en concert, le plaisir endort la vigilance. Quand le public a payé sa place, qu'il est dans la fosse, il n'a pas envie de s'éloigner de la scène. Les dommages peuvent survenir très vite, bien avant le seuil de douleur de 120 décibels. Et on ne se rend compte d'une perte d'audition que quand le son s'arrête et qu'il est trop tard.

Trois signes doivent alerter. La sensation de « coton dans les oreilles » indique souvent une hypoacousie, une perte que l'on peut espérer temporaire, mais si elle persiste après une nuit de sommeil, il faut consulter. Le bourdonnement ou sifflement dans l'oreille est synonyme d'acouphène. L'impression que tous les sons sont trop forts, quand le moindre bruit devient insupportable, est plus rare, mais signale elle aussi un trauma.

Un son bien réglé doit permettre d'avoir du plaisir en concert sans être victime de dégâts invisibles. Chacun a le droit de savoir à quoi il s'expose. Les personnes les plus fragiles peuvent perdre en une soirée dix à quinze ans de bonne santé auditive. Il faut donc améliorer les réglages sonores, mettre à niveau le matériel, offrir des incitations fiscales aux professionnels du spectacle pour cet investissement sur la santé publique. On ne doit pas imposer des dommages irréversibles à un public qui ne s'y attend pas. Les limites sonores, comme en sécurité routière les limites de vitesse, sont les seuls moyens efficaces.

« Une limite difficile à appliquer »

Jean-Paul Roland

Directeur des Eurockéennes de Belfort et coprésident de la fédération internationale de festivals De Concert !

Le nouveau décret prévoit une limite de 102 décibels durant quinze minutes « en tout point accessible au public », pour tous les lieux diffusant de la musique. Elle sera difficile à appliquer à des réalités très différentes. Par exemple, pour les Eurockéennes, festival à 33 000 personnes par jour, comme pour la Poudrière à Belfort, salle de 250 places que je dirige aussi.

Baisser le son, on y est sensibilisé, et les Eurockéennes respectent les normes. Mais sur notre festival en plein air, la régie est à 60 mètres de la scène, dans une grande plaine en pente où les contrastes climatiques sont énormes. Une réception de la musique par tous sans dépasser les nouvelles limites impliquerait d'éloigner le public à 15 mètres de la scène. La question est encore plus complexe pour les basses fréquences.

Avec De Concert !, nous sommes engagés dans une démarche de protection de la santé des festivaliers depuis des années. Pas question de jouer à pleine puissance, c'est sur les contrats des artistes, et nous travaillons sans cesse sur la réduction des nuisances sonores. Mais un grand festival dépend aussi des esthétiques qui peuvent paraître fortes, comme le métal et l'électro. Et nous avons l'obligation de diffuser le son le plus équitablement possible pour que même ceux qui sont loin entendent.

Les festivals redoutent d'être les boucs émissaires d'une législation qui va ouvrir la voie à de nombreux recours en justice, alors que les dommages auditifs causés par l'écoute quotidienne au casque à des niveaux très élevés ne sont pas pris en compte comme ils devraient l'être.

Recueilli par Nathalie Lacube